

L'enseignement supérieur en France, contribution au congrès de l'IE Juillet 2011, Le Cap

Réduction des dépenses publiques

En France, le gouvernement poursuit sa politique de réduction des dépenses publiques avec la diminution du nombre de fonctionnaires. La lutte contre la réforme des retraites menée par les syndicats unis a rassemblé plusieurs fois des millions de manifestants même si cela n'a pas fait reculer le gouvernement. L'âge de départ en retraite a été porté à 62 ans minimum, il faudra 41,5 années de cotisation pour toucher une retraite complète. Les salaires sont gelés pendant trois ans dans la fonction publique et l'augmentation des cotisations sociales produira une baisse du salaire net d'environ 3%.

Sélection sociale des étudiants

La réforme des lycées, d'abord contrée par les protestations syndicales en 2009, est entrée en vigueur en septembre 2010. Elle est marquée par une baisse des horaires d'enseignements au profit de séquences dont l'organisation et le contenu sont décidés localement, ce qui introduit inégalité et concurrence entre les établissements. Le chef d'établissement accroît son pouvoir car il dispose d'une marge importante d'autonomie dans l'organisation locale. Les lycéens seront ainsi moins bien préparés à l'enseignement supérieur et la sélection sociale risque de s'accroître en fonction des études choisies. L'objectif affiché est de diplômer de l'enseignement supérieur 50% d'une génération, mais on délaisse l'autre moitié, que l'on n'incite pas à terminer ses études secondaires, avec notamment le développement de l'apprentissage avant 16 ans.

Formation des enseignants amoindrie

La formation des enseignants a subi de rudes attaques car tout en imposant un niveau de recrutement master, elle a gravement amoindri la formation professionnelle en supprimant par exemple l'année de stage où l'étudiant professeur était encadré par un conseiller pédagogique.

La nouvelle loi qui régit les universités

Depuis le congrès de Berlin, en 2007, l'enseignement supérieur a entamé en France une mutation en vue de sa soumission aux entreprises et aux besoins économiques à court terme.

En août 2007 a été votée une loi dénommée Liberté et responsabilité des universités (LRU), dont la mise en application se fera par étapes étalées jusqu'en 2012. Cette loi donne aux universités un cadre juridique et des modes de financement et de gestion mettant en place une concurrence économique. Cette dernière est accentuée par une nouvelle politique de financement des universités où la part pérenne de l'Etat se réduit en faveur de financements sur projets reposant sur la concurrence entre les universités. Les financeurs des projets sont ici des entreprises, des collectivités locales et bien sûr l'Etat. L'Etat délègue alors la décision de la répartition de ses fonds à des agences ou à des commissions dans lesquelles des dirigeants de grandes entreprises occupent une place de choix.

Actuellement, les universités sont soumises à la mise en concurrence. Pour en réduire les effets nocifs, mais aussi pour obéir à la course à l'attractivité mondiale qui est au cœur du

processus de Bologne, elles opèrent des regroupements. Si, de fait disparaît la concurrence entre les universités qui ont fusionné, les nouveaux établissements, de grande taille, sont dirigés et gérés selon des modalités qui aggravent la LRU : accroissement du pouvoir hiérarchique des présidents d'établissements sur l'ensemble des personnels notamment des enseignants et enseignants-chercheurs, encore plus de poids des dirigeants d'entreprise, moins de démocratie interne, moins de transparence... De plus, dans ces nouvelles structures, l'esprit de la concurrence avec les autres établissements est plus que jamais présent.

Un mot clé: l'excellence

Le mot clé de cette nouvelle politique universitaire est l'excellence. Il est tout à la fois utilisé pour la communication vers l'ensemble de nos concitoyens, qui peuvent être sensibles au mythe de l'excellence, et pour formater l'université. Ce qui est qualifié d'excellent est tout d'abord ce qui satisfait les critères des entreprises et ceux d'une vision élargie de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'économie.

Sur cette base, une nouvelle opération de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur est en cours, par la mise en place et la reconnaissance par l'Etat de laboratoires, d'instituts, d'équipements et de regroupements dits d'excellence. Il s'agit en fait d'une nouvelle strate s'ajoutant à la LRU et favorisant une fracture du paysage universitaire entre deux niveaux : excellent et non excellent. Des disciplines entières, non rentables, seraient reléguées en seconde zone. Une autre conception de l'aménagement du territoire voit ici le jour : des régions seraient abandonnées en seconde zone.

Réforme de la licence

Au début de ce mois de juillet 2011, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a communiqué un projet de « réforme » de la licence. Après le LMD, cette réforme serait une nouvelle étape de déréglementation qui favoriserait une restructuration de l'enseignement supérieur par la fermeture de filières de formations jugées « non rentables », la mise en place de filières d'excellence et un nouvel accroissement de la concurrence entre établissements. Ces nouvelles filières seront coûteuses, mais aucun moyen supplémentaire ne viendra de l'Etat pour assurer leur financement. Or au même moment des premières universités rencontrent des difficultés financières consécutives à la mise en place de la loi LRU. En effet, celle-ci donne lieu à des transferts de responsabilité de l'Etat vers les établissements universitaires, mais les dotations financières de l'Etat n'augmentent pas à la hauteur des nouvelles charges financières consécutives à ces transferts.

La situation devrait donc se tendre, car le gouvernement s'inscrit pleinement dans la politique de restriction des dépenses publiques qui prévaut en Europe.

Pour conclure, notre conception de l'enseignement supérieur

Former les citoyens, former l'être humain, développer l'esprit critique et la capacité à penser le monde en évolution rapide et à préparer l'avenir, développer, diffuser et croiser l'ensemble des savoirs, enrichir les sociétés, les cultures, les civilisations, entretenir l'héritage des millénaires et de la diversité des civilisations et des cultures, l'ensemble de ces objectifs, dont la liste n'est ici pas exhaustive, nécessite un lien enseignement supérieur-recherche et se situe pour nous au fondement de l'université.

